



**LICENCE EN DROIT ECONOMIE GESTION**  
**MENTION DROIT**  
**2<sup>ème</sup> NIVEAU - GROUPE DE COURS N° I**

**DROIT CIVIL**

(Cours de Mesdames BOUIX/TORRICELLI)

**MARDI 15 DECEMBRE 2015**  
**09 H 00 – 12 H 00**

\*\*\*\*\*

**Sujet: Cas pratique**

Marion est passionnée par les chats, elle les adore et ne peut concevoir de vivre sans au moins trois chats dans son appartement, appartement au sein duquel d'ailleurs elle leur a réservé une pièce spéciale entièrement aménagée pour eux. Elle va même jusqu'à refuser d'adresser la parole aux propriétaires de chien, pensant que, dans la vie, il y a deux types de personnes bien différentes, ceux qui aiment les chats et ceux qui aiment les chiens.

À la suite d'un tragique accident, Mistinguett, splendide chat persan est décédé laissant Marion dans un grand désarroi. Après une période de deuil bien compréhensible, elle décide que la vie continue et part à la recherche d'un nouveau compagnon pour elle et ses chats. Elle souhaite tout particulièrement acquérir un chat de race Maine coon et parcourt les sites internet dédiés pour trouver son bonheur. Elle prend finalement contact avec Gérard, éleveur, et, après quelques visites, acquiert pour la somme de 2000 euros, Auguste, un chaton aussi joueur qu'affectueux.

Les semaines passent et, si l'entente est parfaite entre Auguste, les autres chats et Marion, cette dernière s'inquiète : plus il grandit et moins Auguste ressemble aux chats de race Maine coon qu'elle a l'habitude de contempler dans ses nombreux ouvrages consacrés aux chats. Elle contacte ses amis amoureux des chats comme elle sur un forum où elle est très active et tous sont formels, Auguste ne ressemble pas à un Maine coon ! Pourtant elle a un certificat attestant de la pureté d'Auguste ! Elle est furieuse.

Que peut-elle faire ?

Par ailleurs, Marion a entendu parler sur le forum des amoureux des chats d'une artiste réalisant des fresques immenses et merveilleuses représentant des chats. À la vue de son travail sur son site internet elle la contacte immédiatement et l'invite chez elle pour qu'elle réalise une œuvre unique dans la pièce consacrée à ses chats. L'artiste accepte et commence le travail. Mais au bout de quelques temps, l'artiste décide qu'elle ne peut plus voir les chats en peinture, trop c'est trop, elle refuse de terminer son travail ! Marion est atterrée car elle veut à tout prix cette fresque ! Peut-elle l'obtenir ?

Marion a conclu en janvier dernier un contrat avec Tom qui lui loue un garage. Tout se passait bien jusqu'à ce que Tom lui refuse l'accès au garage, temporairement selon ses dires. Il aurait besoin

d'entreposer des meubles pendant quelques temps et lui assure qu'elle en retrouvera l'usage très vite. Quelques jours plus tard, elle croise Tom avec un chien et, qui plus est, même pas tenu en laisse ! Déjà perturbée par la perte tragique de Mistinguett, les origines douteuses d'Auguste, le refus de l'artiste de terminer sa fresque et l'accès impossible au garage, c'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase ! Elle l'a toujours dit, on ne peut pas faire confiance aux propriétaires de chiens ! Elle ne veut plus avoir affaire à lui tant elle s'est trompée sur cette personne ! Que peut-elle faire ?

**Le code civil est autorisé**